

Quand la France annonce l'emploi des machines à affranchir suisses

Bernard LACHAT

On n'est pas totalement certain de la date de la mise en service des premières machines à affranchir privées de Suisse. Selon les archives de la Poste suisse, on connaît les dates de livraison des clichés au constructeur de la machine, mais pas la date de mise en service chez le propriétaire. Les communications administratives suisses datent de la fin de l'année 1923. Dans les archives de la Poste de France, on trouve une courte note intéressante, datée de décembre 1923, relative aux machines à affranchir de Suisse :

1923.

— 729 —

BULL. N° 31.

NOTE relative aux empreintes de machines à affranchir.

L'Office des postes suisses vient de mettre en service des machines à affranchir dont les empreintes seront valables pour l'affranchissement des objets de correspondance du régime international.

Ces empreintes comportent le nom du pays d'origine «HELVETIA» et l'indication de leur valeur encadrée des initiales P. P., soit «P. 50 P.» pour 0 fr. 50, «P. 1 fr. 50 P.» pour 1 fr. 50, «P. 2 fr. P.» pour 2 francs.

La liste des pays utilisant les machines à affranchir dans les relations internationales s'établit actuellement comme suit :

Allemagne;
Amérique (États-Unis d');
Grande-Bretagne;
Inde britannique;
Luxembourg (Grand-Duché de);
Nouvelle-Zélande;
Suisse.

Données issue du Ministère des postes de France. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. Ed. PTT (Paris).1923/12 (N°31, VOL46). P. 729.

Source : Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-LC5-80. Information communiquée par M. Laurent Bonnefoy, membre de l'Académie de philatélie, France.

Der Poststempelsammler Bulletin / Bulletin Le Collectionneur d'empreintes postales (SVPS-ASCEP). 1/2020 : 35.